

Conditions générales de vente du compte crédit POWERPAY et dispositions relatives à la protection des données

1. Principes

- a. Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les rapports juridiques entre MF Group Factoring SA (AM Bohl 6, CH-9004 Saint Gall, ci-après „MF“) et vous-même.

b. Vous confirmez avoir lu et compris les présentes CGV et les accepter.

- c. **Le compte de crédit POWERPAY (ci-après CC POWERPAY) CC POWERPAY est réservé aux personnes physiques capables de discernement percevant des revenus réguliers et résidant en Suisse ou au Liechtenstein.**

2. Conformité à l'art. 12 de la loi fédérale sur le crédit à la consommation (LCC)

CC POWERPAY met à votre disposition un moyen de paiement accepté dans les magasins en ligne de tous les commerçants affiliés, qui fonctionne comme une carte de crédit ou une carte client mais qui n'est pas matérialisée par une carte en plastique. Pour régler vos achats par CC POWERPAY, sélectionnez l'option „paiement sur facture“ au moment de régler.

Le CC POWERPAY que vous avez demandé devient juridiquement valable dès que l'examen de capacité de crédit (art. 30 LCC) réalisé sur la base des indications portées sur votre demande et des données enregistrées au centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO) a donné satisfaction et que MF a confirmé par écrit l'acceptation de votre demande. Vous avez le droit de dénoncer le contrat par écrit dans un délai de deux semaines. L'acceptation de votre demande peut vous être signifiée lors de l'envoi d'une facture ou par un courrier distinct. Elle précise votre plafond personnel de crédit, c'est-à-dire le montant maximal que vous pouvez dépenser au moyen du CC POWERPAY auprès de l'ensemble des commerçants affiliés.

3. Obligation de payer, mode de décompte et conditions de paiement

Vous vous engagez à payer toute créance née chez les commerçants affiliés du fait d'achats effectués au moyen du CC POWERPAY, y compris les frais et les intérêts éventuels, conformément au mode de décompte ci-dessous. Vous recevez en règle générale une facture POWERPAY mensuelle indiquant le montant dû, ce qui vous permet de faire le point sur votre plafond de crédit. La facture CC POWERPAY n'a pas d'effet novatoire.

Le paiement peut s'effectuer selon deux modalités:

- (1) Vous réglez la totalité des montants en suspens, généralement à la réception de la facture POWERPAY, dans le délai indiqué.
- (2) Vous réglez une partie des montants en suspens, généralement à réception de la facture POWERPAY, ou au plus tard dans le délai indiqué. Le montant minimum à régler est indiqué sur la facture et imprimé sur le bulletin de versement de gauche.

Un intérêt sera prélevé sur le montant en suspens à partir de l'émission de la facture et jusqu'au paiement intégral, conformément à la grille tarifaire. Si vous réglez votre facture par versement à la poste, les frais postaux facturés au destinataire seront imputés sur votre prochaine facture POWERPAY. **Les virements bancaires ou postaux n'entraînent en principe aucuns frais supplémentaires. Si vous ne réglez pas la facture ou au moins le minimum requis, y compris les frais et les intérêts éventuels, dans le délai fixé, vous êtes en retard de paiement. Dans ce cas, MF vous facturera, à titre d'intérêt moratoire, l'intérêt annuel précisé dans la grille tarifaire sur tous vos achats à partir de la date de l'achat, de même que, pour chaque rappel, les frais de relance précisés dans la grille tarifaire. En cas d'arriérés de paiement, MF peut exiger à tout moment le paiement immédiat de la totalité des montants en suspens et suspendre l'utilisation du CC POWERPAY.**

Tout paiement (total ou partiel) sera pris en compte pour le calcul des intérêts dès sa comptabilisation et déduit des frais et intérêts dus.

Pour l'établissement d'une copie de facture, MF vous facturera un montant forfaitaire conformément à la grille tarifaire.

La facture est réputée acceptée sauf contestation écrite dans les 10 jours qui suivent sa réception.

4. Option d'expédition de facture

Si la facture vous est envoyée par voie postale, des frais administratifs seront prélevés selon la grille tarifaire. Ces frais sont nuls si vous choisissez l'option de facture expédiée par courriel. La facture digitale est gratuite est peut être requise à tous moments via powerpay.ch. Une modification du mode d'expédition sera prise en compte dans la prochaine période de facturation. Si l'adresse e-mail est invalide, la facture est expédiée par voie postale.

5. Durée et résiliation du contrat

Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée. Les deux partis peuvent résilier les rapports contractuels à tout moment et sans explication. Le cas échéant, la totalité du montant en suspens devra être acquittée dans le délai imprimé sur la facture.

6. Interdiction de compensation

Vous n'avez pas le droit de compenser d'éventuelles contre-créances par des créances de MF contre vous.

7. Recours à des tiers et droit de cession

MF a le droit de recourir à un tiers pour exécuter ce contrat. Elle a aussi le droit de transférer ou de céder à un tiers tout ou partie de ces rapports contractuels ou des créances découlant de ce contrat. En cas d'impayé, si le recouvrement est confié à un tiers, il peut en résulter des frais supplémentaires conformément à la grille tarifaire de l'Association suisse des sociétés fiduciaires de recouvrement (VSI).

8. Dispositions relatives à la protection des données

- a. Autorisation d'utiliser les données vous concernant
La collecte, le traitement et l'utilisation des données relatives aux personnes s'inscrivent dans le cadre des prestations CC POWERPAY proposées et sont nécessaires pour vous permettre de bénéficier d'un crédit à la consommation au sens de l'art. 12, LCC. En utilisant le service de paiement CC POWERPAY, vous acceptez que MF traite, avant et / ou pendant la conclusion de la vente, les données vous concernant telles que nom, prénom, adresse, date de naissance, sexe, adresse e-mail et numéros de téléphone fixe et portable avec les informations relatives à votre contrat de téléphonie mobile, de même que les informations relatives à l'historique des commandes et des paiements telles que nombre d'articles, numéros d'article, montant des factures, type d'envoi, numéro d'envoi et pourcentage de taxes. Les données relatives aux personnes sont utilisées aux fins suivantes: fourniture des prestations demandées, contrôles d'identité et de solvabilité (ce qui peut impliquer la collecte d'évaluations de tiers tels que des sociétés de renseignements économiques), gestion des risques (y compris la prévention de la fraude), développement des prestations CC POWERPAY, entretien des relations avec la clientèle, marketing, statistiques internes et analyse. MF peut, à des fins d'identification ou de prévention de la fraude, faire vérifier la concordance de vos données personnelles et de votre adresse auprès de votre opérateur de téléphonie mobile. Elle peut à cet effet demander à consulter les informations suivantes: type d'abonnement, date de conclusion du contrat, état du contrat, type de client (professionnel ou particulier), mode d'envoi de la facture et modèle de téléphone utilisé. MF peut aussi utiliser à des fins d'identification des informations accessibles publiquement (sur les réseaux sociaux, par ex.) si des recherches plus approfondies se révèlent nécessaires pour examiner des cas de tromperie ou d'utilisation frauduleuse des prestations. Elle peut notamment utiliser les adresses du client pour évaluer sa solvabilité. MF peut transmettre ces informations à des entreprises partenaires, qui pourront également les utiliser aux fins décrites ici. Elle ne peut cependant pas transmettre les informations provenant de l'opérateur de téléphonie mobile. MF peut par ailleurs communiquer les données vous concernant si la loi ou les autorités l'y obligent, pour faire valoir ses droits ou encore pour protéger ses autres clients.

Vous acceptez que MF utilise les données vous concernant, à l'exception de celles qui relèvent de votre contrat de téléphonie mobile, à des fins de marketing.

Liste exhaustive des partenaires contractuels mandatés:

- MF Group AG, Am Bohl 6, CH-9004 St-Gall, tél. +41 58 806 06 06
- CRIF AG, Riesbachstrasse 61, CH-8008 Zurich, tél. +41 44 913 50 50
- infoscrore Inkasso AG, Ifangstrasse 8, CH-8952 Schlieren, tél. +41 44 738 68 88
- Swisscom AG, Alte Tiefenastrasse 6, CH-3050 Berne
- Sunrise Communication AG, Binzmühlestrasse 130, CH-8050 Zurich
- Poste CH SA, Wankdorfallee 4, CH-3030 Berne

b. Contrôle de solvabilité

MF vérifie si elle peut satisfaire votre demande de paiement par service de paiement CC POWERPAY en fonction du risque potentiel de défaut de paiement. A cette fin, elle procède à un contrôle d'identité et de solvabilité. Son déterminant pour l'acceptation de votre demande de CC POWERPAY la solvabilité générale, le respect des conditions de remboursement et, en cas de relations contractuelles au sens de la LCC, un contrôle de solvabilité positif fondé sur vos indications concernant vos revenus et votre fortune. En ce qui concerne ce dernier point, vous autorisez MF ou le partenaire contractuel mandaté par elle à fournir ou à collecter tous les renseignements nécessaires à l'examen de votre solvabilité et à l'exécution du paiement partiel, en particulier auprès de la Centrale d'information de crédit (ZEK), de l'IKO, des autorités, de sociétés de renseignements économiques, d'intermédiaires de crédit, d'employeurs ou d'autres services de renseignement, et à en rendre compte à d'autres services en fonction de ses obligations légales. Seront notamment signalés la nature, le montant et les modalités du crédit et les coordonnées du demandeur (nom, prénom, adresse, date de naissance, nationalité). Vous reconnaissez à la ZEK et à l'IKO le droit de fournir à leurs membres des renseignements sur les données signalées. Vous acceptez en outre que les données vous concernant soient enregistrées aux fins mentionnées.

c. Révocation de votre accord

Vous pouvez révoquer votre accord à tout moment, sans frais. Même en cas de révocation, MF conserve le droit de traiter, d'utiliser ou de transmettre les données vous concernant dans la mesure où: c'est nécessaire pour l'exécution des prestations de paiement convenues; la loi l'exige, ou un tribunal ou une autorité l'ont ordonné.

d. Demande d'information et demande de suppression

Vous avez le droit d'obtenir gratuitement des informations sur les données enregistrées chez MF et d'en demander la rectification, le blocage ou la suppression.

Veuillez adresser votre demande par écrit à:

MF Group
Responsable de la protection des données
Case postale 336
CH-9004 St-Gall

9. Correspondance, prise de contact et obligation de signaler tout changement de coordonnées

La correspondance avec MF compte comme valable si les informations sont transmises par une des voies suivantes: (i) adresse postale, (ii) adresse e-mail, (iii) numéro de téléphone mobile par SMS, (iv) message WhatsApp ou (v) via autres applications. Par conséquent vous donnez votre accord à MF d'employer ses données pour vous transmettre des informations. De plus vous vous engagez à nous informer sur tous changements et mises à jour de vos données.

10. Modification des CGV

Toute modification des CGV vous sera communiquée par écrit (e-mail, annexe à la facture, etc.) ou de toute autre manière appropriée. **Sauf contestation écrite de votre part dans les 10 jours**, ces modifications seront réputées acceptées.

11. Clause de non-responsabilité

MF décline toute responsabilité quant aux dommages susceptibles de résulter d'un refus par un commerçant affilié d'accepter un paiement par CC POWERPAY, pour quelque raison que ce soit, ou d'une impossibilité d'effectuer un paiement par CC POWERPAY pour des raisons techniques ou autres. Elle décline également toute responsabilité au cas où le terminal (connecté à Internet) que vous utilisez pour le paiement serait infecté par un maliciel ou autre, ou aurait été endommagé par la transaction électronique. MF décline également toute responsabilité en cas de dommages susceptibles de résulter d'une utilisation frauduleuse des données, d'un dysfonctionnement technique ou de l'utilisation de la connexion Internet.

12. Nullité partielle (clause salvatrice)

Si une ou plusieurs dispositions des présentes CGV se révélaient nulles ou non applicables, entièrement ou en partie, la validité des autres dispositions n'en serait nullement affectée. Dans ce cas, les parties remplaceraient la disposition nulle ou non applicable par la disposition valide et applicable la mieux à même de répondre à l'objectif économique poursuivi par la disposition à remplacer. La même disposition s'applique au cas où les présentes CGV présenteraient un vide juridique.

13. Droit applicable

Les présents rapports juridiques relèvent exclusivement du droit suisse. Le for est Saint Gall, sauf disposition contraire prévue par la loi. MF a le droit de vous poursuivre devant tout autre tribunal compétent.

14. Grille tarifaire

Spécification	Frais
Frais administratifs par facture	CHF 2.90
Taux d'intérêt annuel (paiements partiels et retard)	12%
Frais de versement PostFinance (pour paiement en espèces au guichet)	voir tarif de la Poste en vigueur*
Copie de facture	CHF 10.-
1er rappel	CHF 18.-
2ème rappel	CHF 28.-
3ème rappel	CHF 38.-
Recherche d'adresse ou de paiement	CHF 16.-

Si le montant payé passe le montant facturé les frais pour le reversement peuvent être de CHF 20 par transaction. Pour la gestion les frais peuvent être de CHF 8 par mois.

MF peut modifier les frais et le taux d'intérêt annuel à tout moment, en particulier en cas de modification de la structure des coûts ou du taux d'intérêt maximum prévu à l'art. 1 de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur le crédit à la consommation (OLCC). Toute modification vous sera communiquée sous une forme appropriée (sur votre facture CC POWERPAY, par ex.).

*La liste actuelle des prix pour les bulletins de versement est valable (www.postfinance.ch/fr/priv/prod/pay/national/inpay/detail.html)

Mise à jour: Février 2019